



Lou Couralin

L o C o r a l i n

le mot d'Humour

Oui suis-je ? Où vais-je ? Dans quelle...étagère ? Ces interrogations ontologiques accompagnent l'homme, depuis qu'il a découvert ses capacités à réfléchir, à méditer, à se sentir membre d'une communauté. Cette question vient d'être reposée - mal semble-t-il par le ministre Eric Besson. Elle est, dans nos « pays », d'une sensibilité qui peut devenir rapidement névralgique. Mais qui sommes nous donc réellement : enfants de Lucy ou enfants d'Abraham ? Européens ou Gaulois ? Simples Camots ou citoyens du Monde ? Compliquons encore un peu: Vascons ou Chamégous ? Landais ou Béarnais ? Du Boscq ou de la Ferrerie ? De l'école publique ou de l'école privée ? Hardits ou Camélias ? La meilleure façon de répondre à cette question éminemment personnelle ne serait-elle pas ... d'éviter de la poser publiquement ? Il faut nous rendre à l'évidence, à part un prétendu auvergnat, il y a des ministres qui ne savent réellement pas encore qui ils sont. Les pôvres !

Cordialement. YB

■ Sommaire

EditoPage 1

Informations Municipales Page 2 / 3

Les Écoles.....Page 4 / 5

Vie LocalePage 5

Libre Propos.....Page 6

Associations.....Page 6

Rédaction
La Commission culturelle
Impression
Imprimerie des 3 Vallées - Bardos
Lou Couralin
Tél. 05 59 56 02 75
email : loucouralin@orange.fr

Une nouvelle carte communale...



Après l'engagement des travaux nécessaires à l'assainissement collectif, le moment est venu d'établir une nouvelle carte communale. Les services de l'État avaient invalidé dans un premier temps le projet qui leur avait été présenté.

Leur décision était fondée sur plusieurs observations :

- 1) L'obligation de disposer d'un projet d'assainissement collectif.
- 2) La nécessité de mesures d'Urbanisme permettant d'éviter le « mitage »* du territoire communal.
- 3) L'absence d'équipements collectifs suffisants, au regard de l'estimation de la progression démographique du village.
- 4) L'insuffisance des mesures de protection de l'espace consacré à l'activité agricole.

Après concertation avec les services administratifs concernés, un nouveau projet de carte communale a été programmé par le conseil municipal. Son instruction devrait débuter au mois de mars, avec une nouvelle enquête publique à la clé. Il sera nécessaire d'intégrer cette fois de nouvelles contraintes introduites dans la Loi d'Urbanisme. Nous ne manquerons pas de vous en informer dans nos prochaines parutions.

La Commission Culturelle

* En urbanisme, on appelle mitage, le fait de disperser des habitations dans des régions rurales, entraînant une détérioration du paysage et des risques de pollution du milieu naturel.

■ Au Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le 20 novembre, à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert MALOU, Maire.

Présents : MM. Mmes MALOU, BOURDALES, LAPOUBLE, SERRES-COUSINÉ, LAFITTE, MONTERO, LAFAURIE, LARTIGOT, GARDERES, SALLENAVE-MENOU, POMMIÉS

Excusé : DUHALDE Christophe, DUCLAU Eric, TROG Chantal, JALLEAU LONGUEVILLE Frank

Pouvoirs : DUCLAU Eric à LARTIGOT Jean-Jacques

JALLEAU LONGUEVILLE Frank à MONTERO Bernard

Secrétaire : Mme SALLENAVE-MENOU Céline

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2009

Après lecture du compte rendu par Madame SERRES-COUSINÉ, quelques précisions sont apportées.

- Le caillou a été mis à Lannepla.
- Pour le chemin qui mène à Matelot, les employés communaux ont passé la lame.
- Quant aux panneaux de signalisation, il faudra refaire le tour de la commune car ils sont nombreux à être au sol.

M. MONTERO précise, qu'il aimerait avoir le compte rendu de la précédente réunion avec la convocation du conseil municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTREPRISES RETENUES

M. le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération en date du 3 septembre 2009 décidant la création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration de 400 équivalents habitant ainsi que le lancement de la consultation des entreprises par une procédure adaptée avec possibilité de négociation, pour le réseau d'assainissement et la station d'épuration :

- 1 lot canalisations
- 1 lot postes de refoulement
- 1 lot station d'épuration

M. le Maire informe que la publication légale pour cet appel d'offres a été effectué dans les deux journaux suivants : *Sud-Ouest Pays Basque et les Petites Affiches*.

À la suite de cette publication et après réception des offres, M. le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie :

- jeudi 8 octobre 2009, afin de procéder à l'ouverture des plis
- mardi 20 octobre 2009, pour l'audition des candidats concernant la station d'épuration
- Mercredi 28 octobre 2009, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant la station d'épuration
- Vendredi 20 novembre 2009, pour l'attribution des marchés.

Enfin, M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre.

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et compte tenu des critères exposés dans le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE l'entreprise SOCATP sise avenue du Bois de la Ville 64120 SAINT PALAIS afin de fournir les prestations définies pour le lot 1 – canalisations, pour un montant HT de 531 456.20 €.

- DÉSIGNE l'entreprise SEIHE sise Zone Artisanale BP 17 - 40130 CAPBRETON afin de fournir les prestations définies pour le lot 2 postes de refoulement, pour un montant de 89 566.00 €.

- DÉSIGNE l'entreprise SAUR sise BP 224 Lons - 64142 BILLERE CEDEX afin de fournir les prestations définies pour le lot 3 – station d'épuration, pour un montant de 182 179.20 €.

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises SOCATP, SEIHE et SAUR.

■ ASSAINISSEMENT – PRIX DE L'EAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de compléter le dossier d'assainissement après de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

il nous est demandé de fixer un prix minimum de la taxe d'assainissement qui devra être appliquée.

Il informe qu'afin de fixer le montant exact de la taxe d'assainissement, il est nécessaire de connaître le coût de construction du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. Or, à ce jour, les travaux n'étant pas commencés, M. le Maire demande de fixer, d'ores et déjà, une taxe minimum qui sera appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE que le prix de la taxe d'assainissement sera au minimum de 0,50 € par m³.

- CHARGE M. le Maire de transmettre cette délibération à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

■ CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 1 : III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue un type particulier de concours de l'État au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMÉNAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance est fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'ATESAT.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O. du 31 décembre 2002.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2009 fixant la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat (DDEA, future DDTM) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments d'assistance suivants :

1) Mission de Base : Complète

2) Missions complémentaires optionnelles

- l'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière
- la gestion du tableau de classement de la voirie
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- Étude et direction des travaux de modernisation de la voirie

Compte tenu de notre population DGF 2009 de 828 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à :

828 habitants x 0.75 € / habitant / an soit 621.00 €
(Tranche de 1 à 1999 habitants)

Ce montant est minoré de 70 % compte tenu du fait que notre commune adhère à un groupement de communes ayant compétence dans l'un des domaines voirie, aménagement, habitat.

Soit – 434.70 €

Total mission de base : 186.30 €

Par ailleurs, la commune optant pour les missions complémentaires prévues par la loi du 11 décembre 2001 et indiquées ci-dessus, il convient d'apporter en complément de la rémunération de base les pourcentages suivants :

- 5 % pour l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- 5 % pour l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- 5 % pour la gestion du tableau de classement de la voirie
- 35 % pour l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le montant n'excède pas 30 000 € et cumulé à 90 000 € par an.

En conclusion l'estimation prévisionnelle pour 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) se résume ainsi :

mission de base : 186.30 €
missions complémentaires 93.17 €
TOTAL 279.47 €

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2010 pourra être reconduite tacitement pour les 2 années qui suivent (2011 et 2012), pour autant que la commune reste éligible à l'ATESAT selon les critères de population DGF et potentiel fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter au règlement de la convention une enveloppe financière prévisionnelle de 279.47 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA, future DDTM).

■ MODIFICATION DES STATUTS DU SDEPA

M. le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 21 février 2009, le Comité Syndical du S.D.E.P.A. a approuvé la modification des statuts du Syndicat d'Électrification, celle-ci portant sur trois points.

Tout d'abord, une extension du périmètre géographique du S.D.E.P.A.

En effet, l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, ayant posé le principe du regroupement des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au sein d'une entité unique de taille départementale, une démarche a été engagée en ce sens.

Ainsi, parmi les cinq villes jusqu'ici non adhérentes, quatre d'entre elles ont d'ores et déjà délibéré pour intégrer le S.D.E.P.A. Il s'agit des villes de Bayonne, Hendaye, Laruns et Pau, la ville de Biarritz n'ayant pas encore pris la délibération correspondante.

Ensuite, le changement de dénomination de l'établissement qui devient Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.

Enfin, cette modification statutaire traduit l'adjonction de deux compétences optionnelles auxquelles pourront dorénavant souscrire les communes, si elles le souhaitent, à savoir :

- l'entretien de l'éclairage public
- la création de réseaux de chaleur.

La compétence optionnelle relative aux réseaux de télécommunication (*création du génie civil*) est quant à elle retirée des statuts, puisque les syndicats d'énergie sont dorénavant habilités à mettre en œuvre les dispositions de l'article L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales par détermination de la loi, sans qu'il soit nécessaire de la prévoir préalablement dans les statuts.

Il est rappelé que cette modification ne deviendra effective, qu'à partir du moment où la majorité qualifiée des communes adhérentes au S.D.E.P.A. se sera prononcée favorablement et après arrêté de M. le Préfet.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5211-5, L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les éléments présentés et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Électrification des Pyrénées-Atlantiques conformément aux dispositions du texte figurant en annexe.

■ TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (*Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée*), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES. Invité à se prononcer sur cette question,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** : - de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité

- d'adhérer à la plate-forme du Conseil Général www.eadministration64.fr

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet.

■ QUESTIONS DIVERSES

Achat terrain station d'épuration

M. le Maire indique que l'Entreprise SAUR n'a besoin que de 4 000 m² de terrain pour construire la station d'épuration. La Commune devait acheter à M. Gueraçague Daniel 5 000 m².

Après en avoir discuté, et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide d'acheter 4 000 m² de terrain à 80 000 €.

■ Groupes Electrogènes

Les groupes électrogènes posés au sol étant trop cher, il est demandé de faire des devis pour des groupes fonctionnant avec le tracteur.

■ Déchetterie

M. le Maire indique qu'une possibilité d'ouvrir la déchetterie un jour de plus le lundi est à l'étude.

■ Lou Couralin

C'est M. BARROUMES qui s'occupe de la distribution du journal.

M. LAFITTE demande s'il serait possible d'acheter un diable pour pouvoir déplacer les chaises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

■ Informations Communales

RECENSEMENT MILITAIRE 1^{ère} et 2^{ème} PÉRIODES

Les jeunes nés en janvier, février, mars et avril, mai, juin 1994 doivent venir se faire recenser à la mairie.

Déclassement chemins ruraux

Une procédure de déclassement de chemins ruraux qui n'ont plus d'usage à ce jour est engagée sur la commune. Les riverains concernés et intéressés sont priés de bien vouloir se manifester à la mairie avant le 30 Avril prochain.

Prime au Maintien du Troupeau Vaches Allaitantes 2010

Les imprimés de demande de PMTVA sont à retirer au secrétariat de la mairie. Les périodes de dépôt de demandes s'étendent du 01/03 au 17/05/2010.

■ NAISSANCE

Le 13 janvier est née à Bayonne, Oriane, fille de Mayalen et Bertrand SAUBOT, domiciliés Chalet Darrigrand.

Bienvenue à cette nouvelle camote et félicitations à ses parents.

■ Remerciements

Bernard DARRACQ, ses enfants et conjoints et petits enfants tiennent à remercier toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil au moment du décès de Marie LAPOUBLE le 28 décembre 2009.

RÉCAPITULATIF ÉTAT CIVIL 2009

■ NAISSANCES

ALMEIDA Mattin
AUGER Léa Gaëlle
BERNAJUSANG Paco
CIMETTI Luka
ESTEFFE Maïna
MEYNADIER de MORVILLE Eloïse Jotte Victoria
PETRISSANS Cynthia
POMMIERS Faustine

■ MARIAGES

BIDART Frédéric et DA SILVA Elisa
DARROTCHETCHE Sébastien et BOURDALES Laurie
LAURENT Bruno Vincent Denis et BERGÉ dit LODES Virginie
PETRISSANS Denis et LAVIE Annie
SALLES David Joseph Emile et PETROVA Victoria

■ DÉCÈS

CALAMEL veuve PETER Emma Eliane
CAMON Maurice
DUCLAU Pierre Jules
DUHALDE veuve LAPOUBLE Marie-Joseph Augusta
DUPOUY veuve ETCHEVERRY Thérèse Félicie
GOMEZ Thierry
LAGOURGUE veuve BARATCHAR Marie Léonie
LASSEGUETTE Joseph
LASSERRE veuve PONS Théodorine
POUYANNÉ Augusta

■ Les Écoles

ÉCOLE PUBLIQUE DE CAME

LOTO, le samedi 6 mars

L'APE de l'École Publique organise un **LOTO BINGO le samedi 6 mars 2010 à 20H30** à la Salle des Fêtes, avec de nombreux lots à gagner : bon d'achats d'une valeur de 300 €, chèques-cadeaux, agneau, porcelet, canards gras, 1/2 chevreuils, etc...

La salle sera chauffée et nous tiendrons une buvette avec vente de crêpes et merveilles.

Nous vous y attendons nombreux ! Bonne chance à tous !

Vide greniers : le dimanche 23 mai

Le dimanche 23 mai se tiendra sur la place du village le 16^{ème} vide grenier. C'est désormais une manifestation importante qui a réuni en 2009 près de 120 exposants. Ceux qui désirent s'inscrire peuvent se renseigner au **05 59 56 46 95** afin de connaître les modalités d'inscription.

Carnaval

Le mardi 16 février tous les enfants de l'école ont fêté Carnaval. Les



90 élèves magnifiquement déguisés ont tout d'abord défilé dans les rues du village dans un bruyant charivari. Ensuite San Pansar a été jugé, beaucoup d'enfants lui ont reproché d'être coupable de nombreux méfaits (*mort du poisson rouge, disparition du petit chat, etc...*). Il a donc été brûlé sur le champ sous les hurlements de tous : « *coupable, coupable...*

». Ensuite ce petit monde s'est dirigé vers la salle communale pour assister à un spectacle de danse offert par les élèves de CE et CM

sous la direction de Mayalen Anguelu la maîtresse des CE. L'après midi se terminait par un goûter géant et la traditionnelle boum sur des airs festifs de la Compagnie Créole. Merci aux enfants pour leur participation active et aux parents pour leur contribution à l'élaboration du goûter.



La pêche en exposition

Le jeudi 4 février nous sommes allés découvrir une belle exposition sur la pêche, elle se tenait à la mairie. De magnifiques photos et divers documents intéressants nous ont renseignés sur certaines espèces de poissons et les différentes manières de pêcher.

Nous avons vu aussi un petit film sur la journée d'un pêcheur de l'Adour. Notre travail consistait à répondre à un questionnaire, il était donc nécessaire d'être attentif et de bien lire les affiches. *D'où viennent les anguilles ? Qu'est ce qu'un poisson migrateur ?*

Quelles difficultés rencontrent les pêcheurs professionnels ? etc...

Cette réalisation proposée par le syndicat des berges de l'Adour a été selon nous une très bonne initiative.

Monsieur Le Vent

« Il était une fois, un monsieur qui volait sur les nuages et qui soufflait sur les bateaux à voile pour qu'ils rentrent au port.

Quand il descendait des nuages, il soufflait plus fort et les vagues étaient plus fortes et plus grosses. Il soufflait si fort que les branches se cassaient et que les vagues étaient encore plus grosses.

Les animaux se transformaient même en nuages tellement le monsieur soufflait sur eux.

Un jour, il se promenait dans les montagnes et il aperçut une maison protégée par des gardes en nuages qui dormaient sur le toit et tout autour. Il y avait aussi des deux côtés, deux dindons sentinelles qui intimidaient les visiteurs.

Le monsieur souffla si fort que les gardes-nuages commencèrent à

s'envoler ce qui mirent les sentinelles en colère. Il y avait une petite fille dans la maison.

Les dindons peignirent la fenêtre sous le regard fâché de la poule et du canard. (Peut-être que les sentinelles protégeaient la petite fille en la gardant prisonnière ?).

Monsieur Le Vent souffla tant que la fenêtre s'ouvrit et il vit apparaître la petite fille. Elle sortit, cueillit des fleurs et se réfugia derrière



Monsieur Le Vent qui en soufflant essayait de chasser le dernier garde-nuage. Mais les dindons tiraient de toutes leurs forces sur les deux bras du nuage et ses fesses décollèrent du toit.

A la nuit tombante, les dindons tirèrent si fort sur le nuage qu'ils le déchirèrent. Monsieur Le Vent,

lui, soufflait et soufflait encore tant et si bine qu'ils décollèrent avec le nuage. La petite fille regardait tout ça émerveillée et libérée de ses sentinelles.

Le nuage céda et les dindons s'écrasèrent sur le sol. Monsieur Le Vent chassa le dernier garde-nuage.

Les dindons en colère capturèrent la poule et le canard et les battirent ce qui effraya la petite fille. Dans la bagarre, les animaux abîmèrent la maison que la petite fille ne peut plus habiter.

Monsieur Le Vent souffla et transforma les sentinelles en nuage ce qui réjouit la poule et le canard. La petite fille dit au revoir à ses amis parce qu'elle doit partir pour une nouvelle vie et laisse en récompense à Monsieur Le Vent la poule et le canard. Dans le ciel, les dindons sont furieux. La petite fille dit au revoir une dernière fois à ses amis. Un nouveau chemin s'ouvre devant elle... »

Les élèves de la Grande Section-CP de Came

La pluviométrie à Came

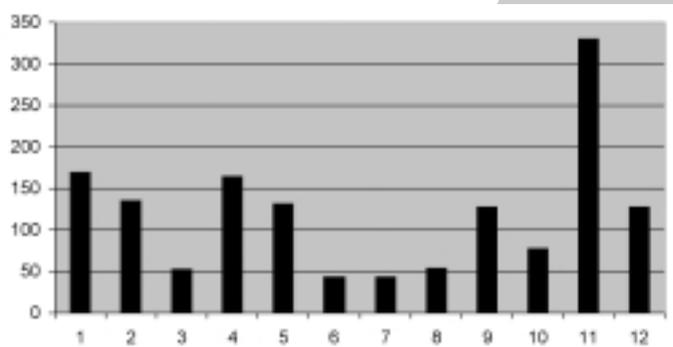
Comme nous vous l'avions expliqué lors du dernier numéro nous relevons tous les jours la pluviométrie. Aussi, en mathématiques nous avons exploité les données numériques de l'année 2009. Nous avons construit un graphique qui s'appelle un histogramme.

Ensuite nous l'avons commenté. On s'aperçoit que novembre a été très pluvieux, que l'été a été très sec. En tout l'année 2009 a recueilli un peu moins de 1500 mm ce qui est malgré tout une année considérée comme pluvieuse. (1500 litres par m²)

Ce travail est utile pour les agriculteurs, les jardiniers, les maraîchers, les pêcheurs mais aussi pour les organismes de tourisme. Rendez vous en 2010 pour comparer les résultats.

Texte élaboré par les élèves de CM

Pluviométrie de Came ■ Série 1



Spectacle du sirop dans l'eau à Biarritz

Jeudi 14 janvier, nous avons assisté au deuxième spectacle au Colisée. Il était intitulé « *Du sirop dans l'eau* ». Nous pensions qu'il y avait peut être un rapport avec du sirop mis dans l'eau pour pouvoir boire ensuite. Mais pas du tout !! C'était deux danseuses qui évoluaient sur des musiques et des photos d'enfants avec des objets. On a bien aimé. En sortant, il pleuvait beaucoup, on s'est réfugié sous un abri-bus où une pauvre dame s'est vue envahie par notre colonie de 50 enfants !!! Insolite... Ce spectacle concernait les maternelles et les CP. Au mois de mars ce sera au tour des grands de se rendre à Biarritz.

■ Les Écoles (suite)

ÉCOLE NOTRE DAME

PRÉPAREZ-VOUS À VOUS RÉGALER !

Comme chaque année au mois de mars, les parents d'élèves de l'école Notre Dame de Came organisent leur désormais traditionnelle CROUPIONADE.

Elle aura lieu à la salle des fêtes de CAME le :

DIMANCHE 14 MARS 2010 à partir de midi

Avec au menu (Adultes 13 € et 6 € pour les enfants de moins de 12 ans) garbure, croupions de canards et frites à volonté, salade, fromage, dessert, café, vin et digestif compris.

Rien de moins pour se régaler et passer un agréable moment !

**Pensez à réserver
en téléphonant au 05 59 56 44 89
ou au 06 17 74 75 24.**

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de convivialité en ces derniers jours de l'hiver.

Spectacle des 3 chardons

Les élèves de la maternelle et du CP ont assisté au spectacle de « Monsieur le Vent »

Quand Monsieur le Vent n'est pas content, il souffle et les bateaux glissent, les feuilles s'envolent.

Il se glisse dans la maison et fait le froid dans la chambre, les volets s'ouvrent. Quand Monsieur le Vent n'est pas content, mais pas content du tout, il souffle sur le chat et le transforme en chat-nuage, il souffle sur la vache et la transforme en vache-nuage .

Quand Monsieur le Vent est content, il fait danser les fleurs. Quand Monsieur le Vent était fatigué, il allait au pied de la montagne. Il a rencontré là-bas une petite fille. Elle avait trois nuages devant sa maison qui cachaient les fleurs, les étoiles, les montagnes, le soleil et la lune. Les enfants l'ont aidée à souffler, les nuages sont partis. La petite fille a alors vu les fleurs et le chemin sur la montagne. Il a soufflé sur les dindons et les a transformés en dindons - nuages...

Les élèves de CP

Le Carnaval

Pour Carnaval nous avons fabriqué de jolis masques et organisé un bal masqué. Celui-ci s'est clôturé par une dégustation de crêpes fabriquées par nos soins

ENR : Écoles Numériques Rurales.

Ayant répondu à la campagne de l'Education Nationale des « Écoles Numériques Rurales », à la rentrée des vacances d'hiver, l'école NOTRE DAME sera équipée d'un TBI (tableau blanc interactif).

Huit jours après ce sera la classe informatique mobile (ordinateurs portables...) et le serveur. Il ne manquera plus que la formation des enseignantes et nous serons au même niveau que les grandes écoles en ville.

Nos petits élèves n'auront plus rien à envier aux écoliers des villes.

Salon Ecovie

Le 29 janvier, les élèves du CP au CM2 sont allés à Biarritz au salon Ecovie...

« On a appris comment construire et isoler une maison écologique avec des matériaux naturels » (Benjamin)

« On a vu le maire de Biarritz qui a inauguré la nouvelle salle Iraty ; Il a coupé le ruban bleu blanc rouge » (Candice)

« J'ai beaucoup aimé l'atelier des petits débrouillards quand on a fait tenir Laura sur des papiers enroulés » (Mathias)

Dans ce même atelier les CP ont appris :

• Comment faire ouvrir des fleurs l'hiver ?

Dessiner un carré sur une feuille, le découper et rabattre les 4 coins vers le milieu. Poser ce carré dans une bassine :

1. L'eau est propre, les fleurs vont s'ouvrir normalement lorsqu'on va les poser sur l'eau.
2. L'eau est sale (avec du liquide vaisselle), les fleurs vont s'ouvrir très vite et faner très vite.

« Protégeons la nature et gardons-la propre »



VIE LOCALE

GROUPAMA

Rappel de mes permanences 2010

(à conserver suite à erreur de téléphone sur l'ancien Couralin)

- de 9h30 à 12h30 tous les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI à la maison PASCOUAOU à CAME.
Tél. 05 59 56 00 27
- MERCREDI absente
- de 14h à 17h15 tous les JEUDI et VENDREDI au Bureau de BIDACHE.
Tél. 05 59 56 46 96 ou 05 59 56 40 06 // Fax 05 59 56 40 33
- les SAMEDI matin sur RDV à domicile

- Pour tous les sociétaires assurés GROUPAMA réserver le MERCREDI 24 MARS à 14h...

- Retenez également MERCREDI 24 MARS à 14h, chez Corinne LAPOUBLE : contrôle des EXTINCTEURS par la maison SICLI // M.FORDIN Christian agréé Groupama.

La vérification sera prise en charge par la Caisse locale ; et la recharge ou le remplacement sera à la charge du client.

Vous pourrez déposer vos extincteurs à partir du 22 mars chez votre secrétaire, sans oublier de les identifier au marqueur.

Je vous remercie de réserver cette date, aucun rappel ne sera fait.

Corinne LAPOUBLE
Secrétaire Mandataire
CL CAME ARANCOU, ST-PE DE LERÉN,
SAMES et GUICHE
Tél & Fax : 05 59 56 00 27

AÏMA

AÏMA, association humanitaire de Came, envoie régulièrement des camions d'aide en Lettonie. Le 6 février, près d'une trentaine de bénévoles se retrouvaient maison « Barran », à Came, pour charger, pour la quinzième fois en huit ans, un camion destiné à nos partenaires lettons habituels. La crise internationale frappant très durement ce pays, les vêtements, le matériel médical, les petits meubles, les chaussures, les vélos, les jouets pour enfants, feront des heureux : une institution médico-sociale, le service social d'une commune, plusieurs associations de familles pourront distribuer ces dons précieux. Merci à tous, de l'enfant qui offre une peluche à l'industriel qui écoule un stock caduc, de la ménagère qui « fait de la place » aux commerçants qui vident leurs entrepôts, Merci aux bénévoles du « Coin du Tro C oeur » (la bourse d'échanges de Bardos) qui ont préparé les colis. Merci aux trieuses, aux gros bras qui ont acheminé et chargé tout ce bric-à-brac, aux propriétaires des lieux de stockage : au bout de cette longue chaîne de solidarité, il y a des personnes dans le besoin, heureux de voir que, à l'autre bout de l'Europe, d'autres gens pensent à eux et s'emploient à atténuer leur détresse.

Pour avoir plus d'information
<http://aima.over-blog.com>
ou contact direct : 06 83 56 54 49



« Le Coin du Tro C oeur »

« Devant l'afflux de « trocoeurs », fidèles ou nouveaux, « Le Coin du Tro C oeur » étend encore ses plages d'ouverture.

Pensant aux personnes qui ont un jour de repos le Lundi, ou à ceux qui travaillent tous les après-midi, il sera maintenant possible de venir troquer le Lundi, de 10 heures à 18 heures (journée continue).

Ouverture du « Coin du Trocoeur »

LUNDI : de 10h à 18h

MARDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI
de 14h à 18h

On vous y attend, avec toujours autant de plaisir, pour vous présenter encore plus d'objets, et se rencontrer autour de nos valeurs : solidarité - lutte contre le gaspillage - convivialité.»

LOUS HARDITS

Comme nous vous l'avions évoqué lors de la dernière parution, la BATTERIE FANFARE LOUS HARDITS organise le concours régional des Batteries Fanfare de l'Union Basque le **Dimanche 16 mai à Came.**

La crise financière que l'on avait présentée comme un accident passager et donc conjoncturel se révèle jour après jour structurelle. Loin de connaître un événement ponctuel nos économies vont s'installer durablement dans un environnement difficile. Le cœur économique du monde s'est déplacé vers l'Asie. Non que le dynamisme commercial et industriel s'accommode mieux des cieux extrême-orientaux, mais parce que les chiffres sont têtus : c'est la démographie qui impose sa loi !

Asie élargie : 3 milliards d'habitants, Europe de l'Atlantique à l'Oural : 500 millions et Etats Unis : 250 millions et donc autant de consommateurs.

Alors appliquer sans imagination les recettes keynésiennes vieilles de 80 ans de la relance par l'investissement fait sourire et penser à l'emplâtre sur la jambe de bois. L'injection de milliards de dollars dans l'économie mondiale va générer tôt ou tard, si cela n'est pas déjà fait, une redoutable inflation à deux chiffres. Alors gare aux emprunts à long terme et à taux révisibles contractés en période de faible inflation et à taux d'intérêts maintenus au plus bas.*

Imprudents capitaines vérifiez le nombre des canots de sauvetage...

Frank Jalleau Longueville

*John Maynard KEYNES est un économiste et financier anglais, né à Cambridge en 1883 et mort à Fittle, dans le Sussex, en 1946. Sa doctrine – le keynésianisme – a eu de profondes influences sur les gouvernements des Etats occidentaux au début du 20ème siècle. Selon lui, les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour assurer le plein emploi de la main d'œuvre, grâce à une redistribution des revenus telle que le pouvoir d'achat des consommateurs croisse proportionnellement au développement des moyens de production. Avec la crise financière qui débute en 2007, la pensée keynésienne revient à l'ordre du jour à la fois comme outil d'analyse de ce qui s'est passé et comme moyen de faire face à la crise économique qui s'ensuit. (source : Larousse classique)

Pour réaliser cet événement nous faisons appel à toutes les personnes qui souhaitent nous aider bénévolement pour l'organisation de cette journée. (Parking, Buvettes, sandwiches etc...)

Une réunion de présentation aura lieu le **SAMEDI 17 AVRIL à 20h30** à la Salle St Martin (patronage). Si vous voulez plus de renseignements vous pouvez contacter Jérôme GESTAS au **06 18 74 44 73**.

SÉANCE RÉCRÉATIVE

Samedi 27 mars et dimanche 28 mars aura lieu la Séance Récréative organisée par la Batterie Fanfare LOUS HARDITS.

Nous vous invitons à découvrir et apprécier le travail de jeunes talents qui vous concoctent un spectacle composé de danses, de sketches et de pièces de théâtre.

Les représentations se feront à la Salle St Martin (en face de l'Église) à 20h30 pour le samedi avec la participation des LOUS CANTAYRES.

Dimanche : 9h30 Messe des Rameaux, suivi de la traditionnelle vente de gâteaux et de l'apéritif.

Le spectacle débutera à 15h00.

Suivi du tirage de la bourriche avec de nombreux lots à gagner :

- Un voyage pour 2 personnes à LLORET DEL MAR, un téléviseur écran plat, un agneau, un porcelet...

Vous l'avez peut être déjà remarqué les billets de bourriche sont en vente, merci de leur réserver un bon accueil.

Nous vous attendons nombreux.



Les articles publiés dans le présent numéro vous sont restitués dans la forme rédactionnelle de leurs auteurs.

Vous souhaitez recevoir Lou Couralin par email en plus du format papier, alors envoyez-nous votre adresse sur :

loucouralin@orange.fr

Lou Couralin N°10 sortira fin avril.

Merci de nous faire parvenir vos articles avant le jeudi 15 avril.